

## ÉDITORIAL

*Si l'enseignement du français est la base de tous les apprentissages, il n'est plus possible d'ignorer le renfort de moyens dont il a besoin pour pouvoir mener à bien les missions stratégiques qui lui incombent.*

Soyons justes : le Contrat stratégique pour l'éducation (CSE) est une initiative positive. Voilà un projet de réforme qui prend en considération l'ensemble du système éducatif et qui n'hésite pas à solliciter l'avis de tous, professionnels de l'enseignement ou non, sur la situation et l'avenir de l'éducation en Communauté française. Certaines mesures proposées – comme le renforcement du tronc commun au début du secondaire et la revalorisation de l'enseignement qualifiant – apparaissent comme des choix courageux susceptibles de contribuer à la réduction des inégalités scolaires, ce qui constitue un des objectifs du CSE.

Mais soyons lucides aussi : les politiques menées ces vingt dernières années ont une grande part de responsabilité dans les difficultés actuelles de l'école. Il est trop facile de tout mettre sur le dos des enseignants et de leur demander de réparer les dégâts. Ce n'est pas l'école qui rendra la société plus égalitaire, c'est une société plus égalitaire qui permettra une école plus juste.

Cela dit, nous voudrions attirer l'attention sur un point qui tient particulièrement à cœur aux professeurs de français que nous sommes, celui de l'enseignement de la lecture. Comme le soulignent cruellement les enquêtes Pisa successives, celui-ci demeure le symptôme par excellence de la dualisation de notre système éducatif, car la grande faiblesse en lecture, qui est cause d'échec non seulement dans le cours de français, mais aussi dans toutes les autres disciplines, concerne 28 % des élèves de 15 ans.

Certes, la maîtrise de la lecture s'acquiert dès les premières années de la scolarité, et, à cet égard, on ne peut qu'approuver la réduction de la taille des classes au début du primaire. Le CSE prévoit aussi d'autres dispositions utiles, comme la remédiation immédiate aux lacunes constatées, en particulier dans les écoles qui accueillent un grand nombre d'élèves issus de milieux défavorisés.

On peut cependant craindre que de telles mesures générales ne suffisent pas pour améliorer les performances de lecture de nos élèves. Osons dire en l'occurrence qu'une action volontariste de « discrimination positive » s'impose, non seulement au fondamental mais aussi dans le secondaire, car les résultats des enquêtes Pisa sont encore plus inquiétants pour nos élèves de 15 ans que pour nos élèves de 9 ans. Et cette action doit être ciblée sur les professeurs de français, car ils sont les premiers à pouvoir faire progresser les pratiques de lecture des élèves, et plus globalement leur maîtrise de la langue d'enseignement.

Bien sûr, comme le souligne le CSE, au-delà des professeurs de français, tous les professeurs doivent être davantage formés à l'importance de la lecture et de l'écriture au sein de leurs cours. Mais, même si cette préoccupation ne doit pas être l'apanage des professeurs de français, reconnaissons que ceux-ci doivent être les premiers à s'en saisir.

Nous voudrions dès lors plaider pour deux mesures ciblées sur le français, qui ne coûteraient strictement rien au budget de la Communauté mais qui auraient pour effet d'utiliser plus intelligemment l'argent qui y est alloué à l'enseignement :

1° Du côté des conditions de travail, qui sont un incitant indispensable pour mobiliser les acteurs concernés, il s'agirait de *diminuer de deux heures la charge de cours hebdomadaire de tous les professeurs de français* tout en maintenant leur salaire intégral, et en compensant cela par une augmentation de la charge horaire des enseignants qui n'ont pas à assurer de correction d'écrits. Qui aurait l'audace de trouver cela injuste ? Ce serait une manière élémentaire de reconnaître enfin le temps considérable nécessaire par la correction des travaux écrits et le développement de compétences de lecture et d'écriture qui servent à toutes les disciplines. Faut-il rappeler que le travail supplémentaire fourni par les professeurs de français du secondaire était naguère reconnu par une heure dite « de bonus », qui a été supprimée en 1986 pour des raisons budgétaires ? Cette suppression a été ressentie à l'époque comme

particulièrement injustifiée et choquante par tous les professeurs de français.

Certes, au-delà des prestations des professeurs de français, il faudrait avoir le courage de prendre en considération la charge de travail effective de l'ensemble des enseignants. Mais, comme le souligne le CSE lui-même, l'enseignement du français n'est pas une activité parmi d'autres : c'est la base de tous les apprentissages, et il n'est plus possible d'ignorer le renfort de moyens dont il a besoin pour pouvoir mener à bien les missions stratégiques et sans cesse croissantes qui lui incombent. Alléger la charge de ceux qui travaillent plus n'aurait rien d'un privilège, mais relèverait de la saine gestion et de la justice la plus élémentaire.

2° La deuxième mesure concerne la formation continuée, qui est la seule clé réelle du changement des pratiques. Il s'agirait ici simplement d'ajouter une clause au décret édicté à ce propos voici trois ans en exigeant *qu'au moins deux journées de formation par an* (sur les trois que le décret impose) *relèvent des didactiques disciplinaires*. En effet, aussi choquant que cela puisse paraître, la majorité des professeurs de français n'ont jamais suivi un seul « recyclage » sur les méthodes visant à améliorer les pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Reconnaissons à ce propos que le CSE prévoit d'accorder, dans les formations destinées aux enseignants du fondamental et du 1<sup>er</sup> degré secondaire, une place prioritaire au développement des compétences et des appétences de lecture et d'écriture. Mais, encore une fois, cela ne suffit pas : pour que de telles formations produisent leurs effets, il faut qu'elles soient rendues partiellement contraignantes et qu'elles s'adressent également aux professeurs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, qui n'en ont pas moins besoin. Aujourd'hui, pour des raisons organisationnelles, un nombre croissant de directeurs d'école contournent l'obligation de libérer leurs professeurs pour trois jours de formation par an en les obligeant à participer tous ensemble à des macro-journées pédagogiques portant sur des questions tout à fait générales. Du coup, si excellentes que soient les formations disciplinaires organisées par l'IFC interréseaux et par les réseaux, très peu de professeurs ont la possibilité matérielle d'y participer parce que le décret n'a rien prévu pour aider les directeurs à organiser leur établissement lorsqu'une partie des professeurs partent en formation. Pourtant, des solutions techniques à ce problème existent, mais leur mise en œuvre supposerait un zeste de concertation et de volonté commune entre les directeurs et les instances de formation. Le pouvoir politique ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas jouer ici un rôle d'aiguillon ?

Répetons-le : le CSE est une excellente initiative. Concernant l'enseignement du français, une série de mesures vont dans la bonne direction. Il est indispensable toutefois que ce « pas en avant » ne soit qu'un « premier pas » et que d'autres mesures courageuses soient mises dès à présent à l'examen.

**J. Lefèbvre, président,**  
**H. Abraham, M. Berré, A. Braun, C. Buisseret, J.-F. Cabillau,**  
**L. Collès, J.-L. Davagle, J.-M. Defays, M. Ducheny,**  
**J.-L. Dufays, C. Ganty, H. Landroit, R. Massart, C. Petit,**  
*membres du C.A. de l'ABPF et chargés de mission*

Les prochaines journées d'étude de l'ABPF :

*Coloriez votre langue*, les 18 et 19 octobre 2005, à Bruxelles

*La langue des TIC (techniques d'information et de communication)*, le 10 mars 2006, à Namur.

*Parler, communiquer, c'est bien en quelque sorte jouer un rôle, qui se décline en rôles multiples suivant les circonstances et les personnes rencontrées. En langue maternelle, nous savons comment nous adresser aux autres, dans le respect d'un code social appris dès l'enfance. Mais dans la langue étrangère, nous sommes projetés sur une scène inconnue. Nous ignorons non seulement le texte, mais le geste et la physionomie qui l'accompagnent. Travailler le vocabulaire, la syntaxe et la phonétique derrière une table ou devant un ordinateur ne suffit pas pour s'approprier ce nouveau rôle. L'apprentissage d'une langue ne s'adresse pas seulement à l'intellect. Il implique la personne entière, dans sa complexité physique et psychologique. Car la langue est un tout : elle est sonorité, rythme, mais elle est aussi regards, gestes, silences, élans, émotions, jeu et créativité. C'est ainsi qu'elle sera abordée dans le cours de français par le théâtre.*

(Sylvaine Hinglais, dans *Le français dans le monde*, dossier « Le français par le théâtre », septembre 2003)